

	Décision de délégation de signature spécifique aux mesures d'isolement et de Contention	DD-2026-07
		Version 01
		09/03/2026

LE DIRECTEUR DE L'EPSM 74

- Vu le Code de la Santé Publique, notamment ses articles L. 6143-7 et D.6143-33 à D. 6143-35.
- Vu l'arrêté du CNG en date du 23 novembre 2023 portant désignation de Monsieur Clément CAILLAUX en qualité de Directeur de l'Etablissement Public de Santé Mentale 74 à compter du 4 décembre 2023,
- Vu l'organisation mise en place pour la gestion et le suivi des dossiers d'isolement et contention,
- Vu l'organigramme de direction,

DECIDE

ARTICLE 1 – DELEGATAIRES

Délégation est donnée à :

- **Madame Valerie UNTERSEE**, Attachée d'administration hospitalière
- **Madame Amandine COURTIN**, Adjoint des cadres hospitaliers,
- **Madame Aïcha CHENTOUFI**, Adjoint administratif,
- **Madame Céline CHOMETY**, Assistante médico-administrative,
- **Madame Emmanuelle MONVOISIN**, Assistante médico-administrative,
- **Madame Géraldine PARANT**, Adjoint administratif,
- **Madame Nathalie VANG**, Adjoint administratif,

Aux fins de :

- établir et signer les requêtes aux fins de saisine du Juge des libertés et de la détention, dans le cadre de l'isolement et contentions,
- signer les notifications d'ordonnance du Juge des libertés et de la détention, dans le cadre de l'isolement et contentions,
- établir et signer tout document lié à la gestion des mesures d'isolements et contentions.

ARTICLE 2 - PERMANENCE

Les permanences liées à la gestion des isolements et contentions sont régies par un tableau annuel élaboré sous la responsabilité de la Direction des Affaires Générales et Financières, et communiqué au sein de l'établissement.

ARTICLE 3 – EFFET ET PUBLICITE

La présente décision est applicable à compter de sa signature.

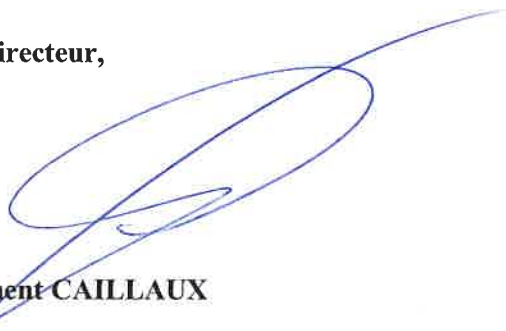
Elle sera notifiée à chaque délégataire et fera l'objet d'une transmission à chaque direction fonctionnelle de l'EPSM74.

Elle sera portée à la connaissance du Conseil de Surveillance et transmise au Juge des Libertés et de la détention (JLD) ainsi qu'à Madame la Trésorière Principale de l'Etablissement Public de Santé Mentale 74 accompagnée du modèle de signature de l'ensemble des nouveaux délégataires.

Elle fera l'objet d'une publication au Recueil des actes administratifs du département de la Haute-Savoie et sera affichée dans l'établissement et consultable sur son site Internet.

Fait à la Roche-sur-Foron, le **9 mars 2026**

Le Directeur,



Clément CAILLAUX

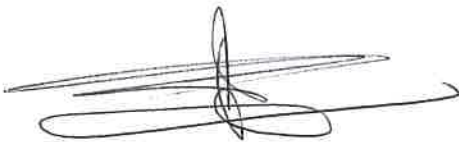
Destinataires :

- Mme la Juge des Libertés et de la Détention
- Les intéressées
- Les dossiers DRH

ANNEXE A LA DECISION

Dépôt de signature


Madame Valerie UNTERSEE



Madame Amandine COURTIN



Madame Aïcha CHENTOUFI



Madame Céline CHOMETY



Madame Emmanuelle MONVOISIN



Madame Géraldine PARANT



Madame Nathalie VANG



**Décision de délégation de signature
spécifique aux mesures d'isolement et de
Contention**

DD-2026-07

Version 01

09/03/2026